



Appel à projet
« SORTIES & WEEK-END EN FAMILLE 2026 »
Une journée ou plusieurs journées avec 3 nuits maximum
permettant l'accès aux loisirs des familles,
le renforcement des liens parents - enfants ainsi que
l'autonomie des familles

A transmettre à la Caf pour le 20 03 2026

I - Présentation du projet

Le soutien de la parentalité est un axe important de la politique d'action sociale des Caisses d'allocations familiales depuis leur création, conforté, dans un contexte dense de mutation de la structure familiale, par la nouvelle COG 2023/2027.

Considérant :

- le resserrement des liens familiaux et sociaux,
- l'épanouissement des enfants et des jeunes,
- l'insertion sociale des familles les plus fragiles dont celles ayant en leur sein des enfants en situation de handicap comme des facteurs de cohésion sociale et considérant tout autant les moments de loisirs comme modèle de socialisation, vecteur d'épanouissement culturel, personnel et de lien familial, les Caf soutiennent les sorties et week-end en familles mises en place par les associations et les collectivités locales sur le territoire français durant les vacances scolaires de la zone B et week-ends.

En effet, ces moments partagés entre parent.s et enfant.s font évoluer la communication au sein de la famille voire même permettent quelques fois de renouer les fils d'un dialogue rompu. Ces temps favorisent également le développement personnel et l'acquisition de compétences transférables dans d'autres domaines de la vie courante.

C'est pourquoi la Caf de la Somme s'investit dans ce domaine aux côtés de ses partenaires dans la limite d'un budget voté chaque année en Commission Sociale et sous réserve du respect des conditions définies.

II - Destinataires de l'appel à projet :

Sont éligibles :

- Les centres sociaux du département,
- Les espaces de vie sociale du département,
- Les associations et les collectivités impliquées dans la parentalité à travers les Actions Parentalités (ex REAAP),
- Toutes les associations, ne bénéficiant pas de prestation de service de la Caf, proposant une sortie en famille sous la dynamique sociale et collective dans la limite d'une sortie par structure.

Le présent appel à projets est envoyé par mail aux porteurs de projets ayant déjà travaillé avec la Caf dans ce cadre ou susceptibles de proposer cette action aux familles.

Il est consultable dans les pages locales du Caf.fr : [CAF - Les appels à projets](#)

III - Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets porte sur des départs d'une journée minimum (les demi-journées ne seront pas prises en compte) et au maximum de 4 journées avec 3 nuitées en famille sur les périodes de congés scolaires et de week-ends durant l'année 2025.

Pour être éligibles, les projets doivent impérativement répondre aux critères cumulatifs suivants :

Conditions relatives aux bénéficiaires

- Tous les bénéficiaires de l'aide doivent être allocataires de la Caf de la Somme,
- Ce sont obligatoirement des père et/ou mère **et** 1 ou plusieurs enfants à charge au sens des prestations familiales (Allocations Familiales - AF, Complément Familial - CF, Allocation de Rentrée Scolaire - ARS, Allocation de Soutien Familial - ASF, Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH, l'Allocation Adulte Handicapé - AAH, les Aides au Logement : APL, ALF, ALS, la Prime Pour l'Activité - PPA, le Revenu de Solidarité Active - RSA).
- Pour les familles séparées (parent non-gardien) ou les familles recomposées, une attestation sur l'honneur d'autorisation du parent gardien est demandé.
- Les personnes seules ne sont pas prises en charge par le financement de la Caf, ni les grands-parents avec petits enfants, ni les frères et sœurs seuls, ni parents et enfants non rattachés au même dossier allocataire.
- Le nombre de participants pris en compte dans le cadre de l'appel à projet est plafonné à **90** personnes par projet/sortie.
- Les enfants de moins de 2 ans et de plus de 20 ans ne font pas l'objet du financement Caf sauf ceux ouvrant droit à l'AEEH (jusque 21 ans).

Conditions relatives aux projets

- Les projets de départ revêtent une dimension collective avec un caractère social explicite
- Un travail doit être effectué sur l'autonomisation des familles notamment en les impliquant dans la préparation de la sortie (choix de la destination intégrant la présence d'enfants en situation de handicap, définition des modalités de départ, construction du programme d'activité, participation à l'organisation : recherche de devis, suivi des inscriptions des familles, bilan...)
- Une participation financière des familles est obligatoire
- Le partenaire organisateur doit informer la Caf de l'annulation de tout projet ayant fait l'objet d'une notification d'accord dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois qui suit

IV - Modalités de financement de la Caf de la Somme

Les accompagnateurs/trices sont exclu.e.s du financement de la Caf.

La Caf de la Somme octroie 18 € par personne par journée et 54 € par enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicap).

Lorsqu'il s'agit d'un week-end, la somme est de 36 € par personne correspondant à deux journées.

Lorsqu'il s'agit de 4 journées avec 3 nuitées, la somme est de 54 €.

Le soutien financier est réalisé sous la forme d'une subvention versée au porteur de projets après étude de la réponse au questionnaire et du budget réel et de la liste des participants.

La Caf peut accorder une aide supplémentaire de 350 € TTC maximum dès lors que l'organisateur :

- fait appel à un guide pour toute sortie dans un musée ou site naturel (découverte faune et flore) validé préalablement par la Caf,
- que le coût est mentionné au préalable dans le budget prévisionnel joint au dossier de candidature
- que la facture acquittée correspondante aura été transmise à la Caf avant la date butoir.

Pour bénéficier des financements Caf :

- Un bilan complet, indispensablement réalisé par l'intermédiaire du questionnaire Caf et du fichier excel transmis par la Caf comprenant les budgets prévisionnel et réel ainsi la liste de chaque participant (N° d'allocataire, nom, prénom, date de naissance et si AEEH) avec les accompagnateur/trice), doit être envoyé à la Caf dès que possible et idéalement dans le mois qui suit la sortie
- La structure mentionnera dans son projet ainsi que dans le questionnaire de bilan les actions mises en place pour l'inclusion des enfants ouvrant droit à l'AEEH. A défaut, la participation de 54 € par enfant ne sera pas octroyée.
- Les factures justificatives des visites guidées ou d'entrée dans des sites naturels préservés sont à joindre le cas échéant.
- **Tous les éléments de bilan y compris ceux des sorties réalisées en novembre devront parvenir à la Caf au fil de l'eau le plus tôt possible (idéalement dans le mois de la réalisation de la sortie) et au plus tard le 4 décembre 2026 faute de quoi le financement ne sera pas effectué**
- Le bilan est à réaliser avec les familles et détaillera les effets du séjour sur les familles et les enfants en situation de handicap en termes d'inclusion sociale, de renforcement des liens et responsabilités parentaux et les perspectives envisagées à la suite de ce séjour (autonomie, projets...)
- Le nombre de personnes effectivement parties ne peut pas être supérieur à celui prévu au moment de l'inscription. De ce fait, la subvention est versée en fonction du nombre réel de participants à l'action plafonnée au nombre prévisionnel de participants précisés dans la fiche d'inscription de l'appel à projet.

Les notifications d'accord ou de refus sont transmises après étude du dossier de candidature complet.

Attention : la sortie ne peut pas être organisée avant la réception de la notification d'accord de la Caf.

Dans la mesure où la reconduite du présent appel à projet est soumise aux administrateurs et qu'elle s'appuie sur une synthèse réalisée à partir des bilans des structures, celles-ci doivent absolument transmettre tous leurs éléments de bilans à la Caf de la Somme via l'adresse AS-vacancesfamilles@caf80.caf.fr

Les bilans de sorties organisées en novembre devront parvenir à la Caf le 04/12/26 dernier délai

V - Modalités de candidature à l'appel à projet

Un dossier de candidature est à compléter par type de sortie et par lieu de sortie, si différentes sorties sont proposées aux familles. Si la structure présente 3 projets, elle devra donc transmettre à la Caf 3 dossiers différents.

Les dossiers de candidature devront nécessairement être transmis à la Caf de la Somme par mail

pour le 20 mars 2026

à l'adresse suivante :

AS-vacancesfamilles@caf80.caf.fr

Uniquement à cette adresse mail

Tout dossier incomplet nécessitera un délai de traitement plus long et pourra être rejeté

Le dossier doit comprendre :

- Le dossier de candidature à l'appel à projet avec :
 - le descriptif de l'action
 - le budget prévisionnel réalisé à partir du support transmis par la Caf et précisant si une sortie culturelle ou environnementale avec guide est prévue
- Un R.I.B et le CER signé pour toute première candidature

Ces éléments sont nécessairement transmis à la Caf pour le 20/03/2026 dernier délai

Pour tout renseignement, ou pour la demande de réception du dossier de candidature ou des supports d'élaboration des bilans en version word et excel, vous pouvez contacter :

AS-vacancesfamilles@caf80.caf.fr

Ou vous joindre à nous lors de la visioconférence qui sera réalisée via teams

Le vendredi 23/01/2026 à 10h30

NOUVEAUTÉS 2026 PAGE SUIVANTE





APPEL A PROJETS sorties & week-end en famille : NOUVEAUTÉS 2026



UN BILAN SIMPLIFIÉ !

- ! Le bilan qualitatif est désormais réalisé grâce à un questionnaire en ligne adressé sous forme de lien unique !
A remplir autant de fois qu'il y a de projets
- ! Le budget prévisionnel, le budget réel et la liste des participants sont à compléter dans un fichier excel transmis par la Caf
- ! Une liste récapitulative de l'ensemble des projets de la structure sur l'année

Le lien vers le questionnaire et le fichier excel des budgets/liste des participants seront envoyés à la suite de la visioconférence de présentation qui se déroulera :

le vendredi 23 janvier 2026 à 10h30 à chaque participant

Une invitation sera adressée notamment aux structures ayant participé en 2025 et à celles qui en feront la demande à : as-vacancesfamilles@caf80.caf.fr

Le dossier de candidature, lui, est toujours en format word.

A bientôt !